

ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

Mardi 17 Octobre 2023

Etaient Présents :

- Education Nationale : Mme M (Directrice – CM1/CM2) – Mme C (CP) — Mr B (CE1a) – Mme L G (CE1b) – Mme L (CE2/CM1a) - Mme C (CE2-CM1b) – Mme C (CM2a) – Mme B (CM2b) - Mme M (CM1/CM2) - Mme S (CE2/CMa-CP/CE1)
- Municipalité : Mme F (1ere Adjointe)
- Parents élus: Mr F – Mme L - Mme M – Mme R – Mme H – Mme M – Mme C – Mr J

Excusés :

Mme H S (IEN) – Mme G (CP/CE1) – Mr R – Mr M - Mme J – Mme L – Mme L

ECOLE

1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Ecole précédent (16/06/2023)

Vote contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

2) Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Résultats des élections des parents d'élèves du vendredi 13 octobre 2023.

Inscrits : 401 ; votants : 238 ; votes blancs ou nuls : 33 ; suffrages exprimés : 205 ; Taux de participation : 59,33% (an passé : 52,06%)

La liste " les parents d'élèves de l'école élémentaire Jacques Prévert" a été élue :

- Titulaires : Mr F – Mme L - Mme M – Mr M – Mr R – Mme H – Mme C – Mr J – Mme J – Mme L
- Suppléants : Mme M - Mme R – Mme L

3) Fonctionnement du Conseil d'Ecole (voir annexe 1)

La directrice rappelle les points essentiels du règlement du conseil d'école et notamment que le conseil d'école s'occupe du fonctionnement général et global de l'école (on ne parle ni des cas particuliers, ni des contenus d'enseignement).

Le conseil d'école est régi par le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 qui décrit le fonctionnement et l'organisation du conseil d'école. Il précise que le conseil d'école peut avoir son propre règlement intérieur de fonctionnement.

- Les parents élus représentent l'ensemble des parents de l'école, par conséquent le conseil d'école présente des questions globales sur la vie de l'école et l'amélioration des conditions d'accueil et non sur des situations d'élèves en particulier.
- Les débats restent courtois et dépourvus de toute agressivité.
- Les parents suppléants n'ont pas le droit de vote mais ils peuvent assister à tous les conseils d'école s'ils le souhaitent.
- Le secrétariat est assuré par un enseignant, mais si les parents le souhaitent, un parent pourra assurer conjointement ce secrétariat. Le compte-rendu est validé par un représentant. Le procès-verbal est de la responsabilité de la présidente du conseil d'école qui le signe, puis le fait contresigner par le(s) secrétaire(s) avant diffusion.
- L'ordre du jour est établi par la présidente du conseil, c'est-à-dire la directrice de l'école. Il doit être respecté tel qu'il a été établi sur l'invitation.
- Un « timing » doit être respecté pour permettre d'aborder tous les points inscrits à l'ordre du jour. Les questions diverses d'intérêt général sont remises à la directrice une semaine avant le conseil d'école.
- Les envois de courriers aux membres du conseil d'école seront faits par courrier électronique. Les convocations sont établies 7 jours avant la réunion.
- Les membres du conseil d'école sont tenus au droit de réserve pour tous sujets impliquant une personne.
- La diffusion du procès-verbal vers les familles s'effectuera de la façon suivante :
 - un envoi par mail aux membres du conseil
 - un affichage sur le panneau à la grille d'entrée du portail « mail »
 - une distribution papier sur demande aux parents qui le souhaitent (l'information sera donnée par mail)
 - sur le site internet de l'école de manière anonymée.

Les représentants des parents d'élèves ont une boîte aux lettres destinée aux parents de l'école. Ces derniers peuvent y déposer leurs questions, afin de les soumettre au conseil d'école.

Plus de DDEN sur l'école.

4) Calendrier

Dates des prochains conseils d'école : le Mardi 20 Février 2024 à 18h et le Vendredi 14 juin 2024 à 18h

5) Règlement intérieur et charte d'usage des TICE (voir annexes 2 et 3)

Le règlement intérieur de l'école est approuvé à l'unanimité. Il sera envoyé aux parents par le biais du cahier de liaison.

La directrice présente la charte d'usage du matériel informatique et des outils numériques pour l'année scolaire.

6) Structure et effectifs de l'organisation pédagogique et APC pour l'année scolaire 2023/2024

La directrice donne les chiffres exacts du mois d'octobre 2023 : 10 classes – 243 élèves – Soit une différence de -4 élèves sur l'école cette année scolaire.

Effectif/classe : CP (23) – CP/CE1 (22) – CE1a (24) – CE1b (24) – CE2 (22) - CE2/CM1a (25) – CE2/CM1b (24) – CM1/CM2 (26) – CM2a (27) – CM2b (26)

Effectif/niveau : CP (35) – CE1 (58) – CE2 (38) – CM1 (48) – CM2 (64)

Trois enseignantes ont été nommées sur l'école : Mme C en classe de CE2, Mme S complète Mme G le lundi et Mme L le jeudi, et Mme M assure le complément de service de la directrice les jeudis et vendredis.

La directrice rappelle que l'élaboration d'une structure d'école ainsi que l'affectation dans les classes de chaque enfant demande

un travail pédagogique important. Toute l'équipe enseignante participe à ce travail. Les demandes particulières de familles quant à l'affectation de leur enfant ne peuvent absolument pas être prises en compte. Cette structure d'école respecte également la demande institutionnelle de 24 élèves maximum dans les classes de CP et de CE1.

L'organisation des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) retenue pour cette année scolaire par l'équipe enseignante est la même que les années précédentes : 2 à 3 séances de 30 minutes par semaine, sur le temps de la pause méridienne. Chaque enseignant est libre de choisir son temps d'APC ; le fonctionnement pour chaque classe a été expliqué en réunion de rentrée.

7) Projet d'école 2020/2025 et projets pédagogiques 2023/2024

Le Projet d'école est commun avec l'école maternelle et est remis aux membres du Conseil d'Ecole. Ce projet est valide sur la période 2020/2025 et a été réécrit il y a trois ans.

Les 2 enjeux majeurs du Projet d'Ecole sont :

- Garantir la continuité du parcours de chaque élève
- Agir sur le climat scolaire

Le projet d'Ecole intègre obligatoirement :

- Un volet numérique (découverte et approfondissement de l'outil informatique)
- Un parcours citoyen (apprentissage des règles de vie, élection de délégués de classe)
- Un parcours d'éducation artistique et culturelle (exposition d'œuvres, visite de musées...)

L'ensemble des projets des classes est pensé en fonction du projet d'Ecole (ex : les projets « musique » des cycle 2 et 3 en coopération avec la Flume).

Les projets pour toutes les classes :

- Projet « musique » en coopération avec la Flume :
 - o Cycle 2 => « Musique en Jeux »
 - o Cycle 3 => « Les chansons anglaises à travers les décennies »
- Bibliothèque municipale (4 visites dans l'année scolaire) : toutes les classes
- Les Incorruptibles : toutes les classes
- Défi des « P'tits mobil acteurs » : toutes les classes
- Rallye-lecture et/ou Mathéros : tout le cycle 2
- Projet des jeux de cour pour tout le cycle 2 en lien avec le projet musique
- L'intervention des services sanitaires pour le CP, CP/CE1, CE1b, CE2/CM1a, CE2/CM1b
- Classe dehors pour les CP et CP/CE1
- CP et CP/CE1 : Ecomusée de la Bentinais → Sortie prévue le 28 novembre 2023.
- Le TNB : Spectacle d'Hansel et Gretel le 11/12/2023 pour le CE1a et le CE1b
- Bouge Ta Classe pour les CE2/CM1a, CE2/CM1b, CM1/CM2 et CM2a
- Projet Rugby sur la période 2 (novembre/décembre) pour les classes de CE2/CM1a+b, CM1/CM2, CM2a+b
- Intervention des étudiants STAPS en période 3 et 4 (CM1/CM2, CM2a, CM2b)
- L'intervention de la gendarmerie sur le thème des violences pour tous les CM1 et CM2
- CM2 : cycle natation au trimestre 3, le jeudi de 14h20 à 15h00 à la piscine Océlia de Montfort (5 séances pour chaque CM2)

Les parents d'élèves font un retour très positif concernant le spectacle de fin d'année scolaire 2022-2023 réalisé par les CM1/CM2 ainsi que la sortie de fin d'année au Puy du Fou.

Les projets de l'école sont définis en lien avec le PEDT

8) Bilan de l'évaluation d'école

Depuis l'année scolaire 2021/2022 et sur les 5 ans à venir, toutes les écoles de l'académie seront soumises à une évaluation d'école. Cette évaluation d'école a eu lieu l'année dernière pour notre groupe scolaire (maternelle et élémentaire).

Dans un premier temps, au mois de mars-avril 2023, l'équipe pédagogique a rédigé un rapport d'auto-évaluation en analysant le contexte externe et interne de l'école et en interrogeant 4 domaines : 1. Apprentissage et parcours des élèves, 2. Vie et bien-être de l'élève (le climat scolaire), 3. Acteurs et fonctionnement de l'école, 4. Environnement institutionnel et partenarial.

Ce rapport d'auto-évaluation a été envoyé aux 4 évaluateurs externes soumis à une charte déontologique : un coordinateur (qui est un IEN du 1^{er} degré), un personnel de direction du second degré, un directeur d'école et une personne chargée de mission, CPC ou personnel administratif.

Dans un second temps, les lundi 22/05 et mardi 23/05, les évaluateurs externes se sont rendus dans notre groupe scolaire pour une observation et un échange avec l'ensemble des acteurs (personnels de l'école, élèves, personnel périscolaire).

Ils ont approfondi la réflexion menée par l'école. Un retour sur l'évaluation de notre école nous a été communiqué fin juin 2023.

Le bilan global est le suivant :

Points forts, ressources, "pépites" :

- Une équipe qui communique, s'écoute et fait preuve de solidarité, notamment dans la prise en compte de l'inclusion scolaire.
- Un environnement de travail et des partenaires qui permettent un climat scolaire serein ;
- Des projets portés par les équipes.

Points de vigilance et ses marges de progrès, contraintes :

- Planifier des conseils de maîtres, de cycles communs aux deux écoles et s'appuyer sur les projets d'école, les résultats des élèves pour répondre aux besoins des parcours de chacun.
- Planifier les projets pour ne pas s'éparpiller, pour cela se référer au projet d'école et s'y tenir.
- Pour l'école Élémentaire, développer avec l'institution de meilleures conditions d'inclusion scolaire pour les élèves à besoins éducatifs particuliers accueillis dans l'école.
- Partager les gestes professionnels du cycle 1 au cycle 3 qui favorisent une scolarisation inclusive, avec l'appui des partenaires.

9) Sécurité

Le PPMS (plan particulier de mise en sécurité) est partagé en deux points : les risques majeurs et l'attentat intrusion.

1. PPMS « risques majeurs » : à mettre en place dans le cas d'un accident de camion contenant des substances chimiques, d'une tempête ou d'une inondation. Nous devons nous confiner à l'intérieur de l'établissement. Le confinement se fait dans chaque classe. Un exercice aura lieu durant l'année. En cas d'alerte, les parents sont priés de ne pas « envahir » la ligne téléphonique de l'école et de ne pas venir chercher leur enfant à l'école. En général, un confinement dure entre 2 et 3 heures.
2. PPMS « attentat / intrusion » : à mettre en place en cas d'intrusion malveillante. Il existe deux exercices différents : un exercice de confinement et un exercice de fuite. Le premier a été réalisé le 12 octobre 2023 dans chaque classe. Les élèves se cachent sous les tables ou contre les murs de façon à ne pas être vus par les ouvertures. Le travail avec les enfants a été également axé sur le silence total dans chaque classe. Cet exercice a été explicité en amont par les enseignants. L'exercice a duré 5 à 10 minutes environ. Il a été réalisé de façon satisfaisante. Quelques aménagements permettant la réalisation dans de meilleures conditions seront demandés à la Mairie pour 2024, comme par exemple le changement des stores et manivelles ou leur mise en place qui est en cours pour certaines classes.
Des alarmes ont été installées dans les classes pour pouvoir faire le deuxième exercice. Elles sont différentes de l'alarme incendie, elles sont à la fois lumineuses et sonores. L'école sera évacuée en totalité (maternelle et élémentaire) vers un point de rassemblement. Cet exercice « fuite » sera fait au cours du mois d'avril.

Trois exercices incendie sont également à réaliser au cours de l'année scolaire. L'un d'eux a déjà eu lieu le 28 septembre 2023. Tout s'est bien déroulé. Le temps d'évacuation des classes a été de moins d'1 min 30 sec. Le système d'alarme incendie fonctionne correctement. La directrice consigne ces exercices dans un registre de sécurité.

10) Rythme scolaire : demande de dérogation

La demande de dérogation des rythmes scolaires sur une semaine de 8 demi-journées, soit 4 matinées, est valable jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024. Une nouvelle demande de dérogation est donc nécessaire pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2024.

La directrice de l'école élémentaire a lu le document qui sera remis au DASEN (voir en annexe).

La directrice a procédé au vote. En voici les résultats :

Pour	Contre	Réservé (abstentions)
Parents élus : 8	Parents élus : 0	Parents élus : 0
Elus de la municipalité : 1	Elus de la municipalité : 0	Elus de la municipalité : 0
Enseignants : 10	Enseignants : 0	Enseignants : 0
Total : 19	Total : 0	Total : 0

La demande de dérogation est adoptée à l'unanimité.

MUNICIPALITE

1) Remerciements

- Services techniques : L'équipe enseignante tient à remercier chaleureusement Messieurs D et P ainsi que toute l'équipe des services techniques, pour leur implication au sein de l'école dans la réalisation des travaux et de la maintenance. La directrice précise que les services techniques sont à l'écoute de l'école et très réactifs.
- Projet culturels : Le partenariat avec la bibliothèque municipale est très apprécié de l'équipe enseignante.

Questions

Pour le périscolaire:

- *Certains élèves rapportent qu'il leur est demandé de manger rapidement pour laisser la place aux autres élèves, notamment ceux de l'école privée. Ils n'auraient pas le droit de se resservir, même de légumes. La demande a été remontée à G L G. Mme F précise que des enfants ne viennent pas demander à être resservis. Le cuisinier ressert les enfants à la demande. Les CP arrivent parfois trop tard à la cantine, il faudrait que les CP arrivent à 12h à la cantine afin de ne pas perturber les différents services. Les créneaux par niveau sont espacés de 20 minutes. Les animateurs qui encadrent les enfants regardent ceux qui prennent le plus de temps à manger et leur laissent du temps. Les animateurs vont être vigilants à ce que les enfants osent demander pour se resservir.*

Pour l'école:

- *Si les parents sont d'accord, les élèves de CP peuvent-ils dès à présent utiliser le portail principal? Depuis la pré-rentrée l'équipe enseignante réfléchit à toutes les options possibles afin de préserver l'accueil des plus jeunes, les CP. La proposition suivante est évoquée : entrée et sortie plutôt par le hall d'entrée pour simplifier les trajets des parents ayant des petits en maternelle, notamment pour la sortie de 16h30. Pour l'arrivée à 8h30, un « test » par le hall sera réalisé à la condition que les parents n'entrent pas dans l'école. Le midi, le périscolaire viendrait chercher directement les élèves de S devant leur classe puis les élèves de C au niveau de la cantine. Les représentants de parents sont en accord avec cette proposition.*
- *Est-ce que les parents des élèves de CP peuvent être conviés à visiter l'école, comme c'est le cas pour les nouveaux arrivants? C'est une idée qui peut s'envisager les prochaines rentrées. Cependant, un seul et même créneau serait proposé aux familles. Une journée portes ouvertes est également à réfléchir pour la fin d'année scolaire.*
- *Est-ce que l'école accepterait un jour festif pour le carnaval (déguisements autorisés en classe) ? Ce n'est pas le rôle de l'école. Cependant, ce type d'évènement a déjà été réalisé et peut s'envisager lors de projets de classe, de cycle ou même d'école (exemple : la journée Harry Potter en octobre 2022).*

- Lors de la réunion de rentrée, une institutrice a émis son envie de faire 2 sorties avec ses élèves mais elle craint que le budget transport ne soit trop élevé. Est-ce possible d'émettre l'idée d'utiliser les transports en commun "Star", gratuits pour les enfants, afin de se rendre à sa sortie de Rennes au TNB, accompagnée de plusieurs parents pour encadrer. Cela l'aiderait financièrement à réaliser sa 2ème sortie en dehors de Rennes. N'oublions pas que nous avons la chance d'être à Rennes métropole où des services gratuits sont proposés. Selon les sorties scolaires, le service de la STAR peut être utilisé (et cela a déjà été fait) lorsqu'ils nous l'autorisent car en effet, il y a des règles à respecter pour les écoles : nous ne pouvons pas prendre les transports en commun entre 8h et 9h. Quand nous prenons le bus nous le prenons avec une voire 2 classes qui remplissent le bus et dépassent les effectifs acceptés. Par ailleurs, une fois qu'on a pris le bus, il faut pouvoir prendre le métro qui n'arrive pas toujours à l'endroit souhaité. Cela est possible mais au cas par cas car il y a de trop nombreuses contraintes (durée totale du transport, chargement préalable des cartes Korrigo). Une enseignante fait remarquer qu'il faut beaucoup de parents pour accompagner lorsqu'on prend le bus de la STAR. Il est déjà difficile d'avoir un nombre d'accompagnateurs suffisant pour les sorties en car.
- Afin d'augmenter les trésoreries de l'école, hors APE, est-ce possible de remettre en place les ventes de gâteaux ou viennoiseries le vendredi soir en élémentaire, avec l'aide des CM2 à la vente? Les parents volontaires qui le souhaitent peuvent l'organiser car de telles actions impliquent trop de contraintes pour l'équipe enseignante. Ce type d'action fonctionne bien notamment avec les gâteaux préparés par les familles plutôt que les viennoiseries. Les élèves de CM1-CM2 seraient volontaires si besoin. La question du lieu de vente des gâteaux se pose.
- Pour information, l'équipe enseignante souhaite porter à la connaissance des membres du conseil d'école le nombre de parents ayant participé aux différentes réunions de rentrée :

CP : 7 parents sur 23 élèves	CE2/CM1a : 11 parents sur 25 élèves
CP-CE1 : 13 parents sur 22 élèves	CE2/CM1b : 14 parents sur 24 élèves
CE1a : 12 parents sur 24 élèves	CM1-CM2 : 11 parents sur 26 élèves
CE1b : 12 parents sur 24 élèves	CM2a : 17 parents sur 27 élèves
CE2 : 11 parents sur 22 élèves	CM2b : 15 parents sur 26 élèves

soit 123 parents au total sur 243 élèves (un peu plus de la moitié).

Les représentants de parents d'élèves s'étonnent du manque de participation et pense faire remonter l'information à l'ensemble des parents d'élèves. Une enseignante fait remarquer que la seconde réunion parents/enseignants qui avait été demandée par les parents n'a plus lieu d'être au vu de la faible participation des parents à la réunion de rentrée.

Le manque d'investissement de certains parents à l'égard de la vie scolaire de leur enfant est une nouvelle fois notée par l'ensemble du Conseil d'Ecole.

Un représentant de parents interroge l'équipe enseignante sur le nombre d'accompagnement AESH effectif par rapport aux nombres de notifications. La directrice répond qu'il manque encore 3 temps plein d'AESH sur l'école malgré les demandes de recrutement faites par le PIAL.

Séance levée à 19h30

Mme C C

Mme D M

Enseignante

MessieursDirectrice